



**BIENVENUE  
AU COLLÈGE JEANNE  
D'ARC**



# LE COLLÈGE JEANNE D'ARC

## SOMMAIRE

### Livret d'accueil

**3**

Un mot de la CPE

**4**

Fonctionnement de  
l'établissement

**11**

Le service vie scolaire

**15**

Le centre de  
documentation et  
d'information

**16**

Les élèves délégués

**17**

L'animation au collège  
20A qui s'adresser ?

# Mot de la CPE

Bonjour à toi !

Toute l'équipe du collège Jeanne d'Arc te souhaite la bienvenue. Nous savons que beaucoup de choses sont nouvelles pour toi et nous sommes tous là pour t'aider à te sentir bien au collège.

Ce livret t'appartient mais nous te conseillons de le lire avec ta famille. Il t'apportera beaucoup d'informations qui te permettront de mieux connaître ton collège, de t'organiser et de te repérer.

Nous te souhaitons une bonne fin de CM2 et de bonnes vacances d'été.

Nous te retrouvons le lundi 3 septembre 2018 !

Bonne lecture

# Fonctionnement de l'établissement

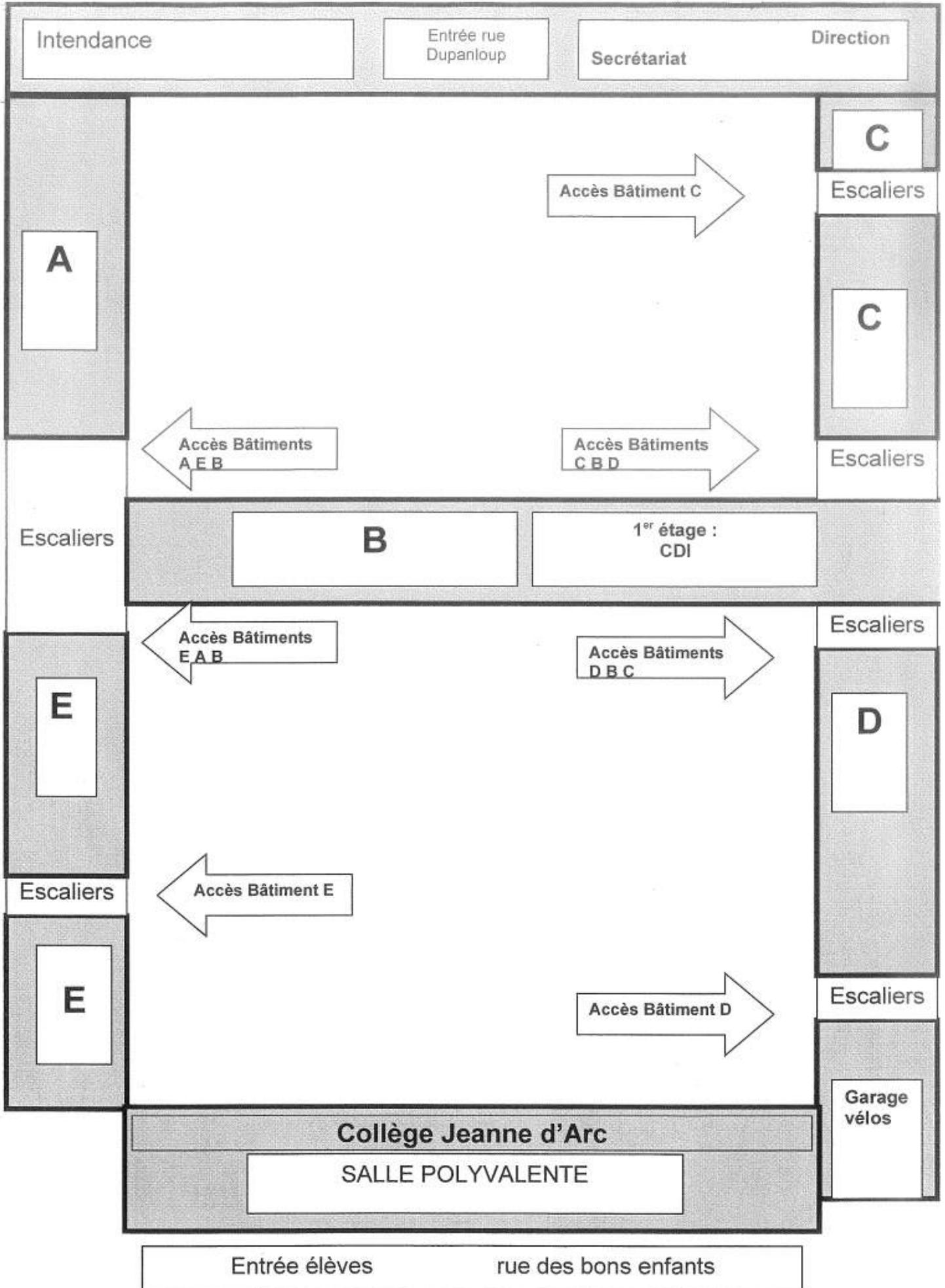
Au collège, tu auras cours :

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi  
de 8h05 à 12h05 et de 13h35 à 16h35

Le mercredi de 8h05 à 12h05



# 1. Le plan du collège



## 2. Organigramme

Le principal dirige l'établissement et en assure le bon fonctionnement

Le principal adjoint seconde le principal dans la gestion de l'établissement

La gestionnaire et la secrétaire d'intendance s'occupent des bourses et des règlements des achats des repas

La conseillère principale d'éducation gère les absences, et répond aux problèmes des collégiens

Les assistants d'éducation t'encadrent lorsque tu n'es pas en cours

Les secrétaires gèrent l'administratif

La documentaliste gère le centre d'information et de documentation et t'aide dans tes recherches documentaires

La psychologue de l'éducation nationale t'aide dans tes choix d'orientation et dans ton adaptation au collège

L'infirmière t'écoute si tu as besoin de parler et soigne les problèmes de santé bénins

L'assistante sociale est à ton écoute en cas de problème familial, demande de bourse et peut rencontrer ta famille

Le professeur principal fait le lien entre l'équipe pédagogique, la CPE, la famille et le chef d'établissement

### 3. Les options au collège

Au collège, tu pourras participer à des activités qui ne sont pas obligatoires. Par exemple, tu pourras t'inscrire dès la 6ème en classe musicale à horaires aménagés même si tu ne sais pas jouer d'instrument. (Partenariat avec le conservatoire d'Orléans.)



Tu pourras aussi intégrer la section sportive escrime en partenariat avec le club d'escrime d'Orléans.



Il existe au collège un pôle espoir basket réservé aux joueurs de très bon niveau.



Dès la 6ème, si tu aimes les langues vivantes étrangères, tu pourras suivre l'enseignement de l'allemand en plus de l'anglais qui est obligatoire. Si tu fais ce choix, tu devras poursuivre l'enseignement de l'allemand en seconde langue vivante jusqu'à la 3ème.



## 4. La pause déjeuner

Elle a lieu à partir de 11h10 ou 12h05 jusqu'à 13h35. Si tu manges au restaurant scolaire, tu es demi-pensionnaire (DP) donc tu ne sors pas le midi. Pour aller déjeuner, tu devras présenter ta carte de DP.

Pour que l'heure du repas reste un moment agréable, tu dois respecter le lieu (ne pas jouer avec la nourriture ou l'eau, rester calme) et le personnel qui t'encadre.

Si tu ne manges pas à la cantine, tu es externe. Tu sors donc à la fin de tes cours de la matinée. Tu dois montrer ton carnet à l'assistant d'éducation pour sortir.



# 5. Mes droits et mes devoirs au collège

<b>JE SUIS UN(E) ELEVE</b>	
<b>DROITS</b>	<b>DEVOIRS</b>
Je reçois un enseignement gratuit et laïc.	Je dois : - être ponctuel(le) ; - assister à tous les cours ;  - <b>aller à la vie scolaire pour justifier mes absences avant mon retour en cours</b> ; - avoir mon matériel ; - faire le travail en classe et à la maison ; - avoir une tenue adaptée.
Je peux être aidé(e) dans mon travail scolaire.	Je dois : - m'engager à être présent(e) aux heures de soutien ; - me montrer solidaire de mes camarades
Je peux être accueilli(e) au CDI pour lire, préparer un travail, emprunter des ouvrages.	Je dois : - être silencieux (se) ; - respecter les conditions d'utilisation des ordinateurs ; - rendre les documents empruntés dans les délais.
Mes connaissances et mes compétences sont évaluées régulièrement et dans toutes les matières et je peux bénéficier des conseils de mes professeurs.	Je dois : - apprendre mes leçons ; - faire les exercices d'entraînement ; - communiquer mes résultats scolaires à mes parents ou tuteurs.
Je peux consulter le cahier de texte en ligne. Mes codes sont : identifiant : ..... mot de passe : .....	Je dois consulter, en cas d'absence, le cahier de texte en ligne.
Je reçois des informations sur l'orientation.	Je dois préparer mon projet d'orientation.
Je suis en sécurité au collège.	Je dois : - avoir mon carnet de liaison tous les jours ;  - <b>ne pas sortir de l'établissement sans l'autorisation d'un adulte compétent (direction, vie scolaire).</b>
Je peux aller à l'infirmerie, y recevoir des soins, être écouté(e), conseillé(e) et orienté(e) vers d'autres professionnels de santé ou l'assistante sociale.	 <b>Je ne dois pas en abuser.</b>
Je peux évoluer dans un cadre de vie le plus agréable possible.	Je dois respecter le collège qui m'accueille, ses locaux, le matériel et les livres.  <b>Marqueurs, correcteur blanc liquide, aérosols, produits illicites et dangereux, chewing-gum</b>
Je dois avoir éteint mon téléphone avant de rentrer au collège et le laisser dans mon cartable.	Je peux avoir mon téléphone dans mon cartable.

# Le service vie scolaire

## 1. Qu'est ce que la vie scolaire ?

Ce service prend en charge les élèves en dehors du temps scolaire. Il est composé d'une équipe :

- **La CPE** (Conseillère Principale d'Education)
- **Les assistants d'éducation** (AED)

**Le travail de la CPE** est de tout mettre en œuvre pour que tu passes ta scolarité dans les meilleures conditions possibles. Pour cela, elle veille à ton assiduité (absences, retards) et à ta sécurité dans le collège.

La CPE travaille aussi en collaboration avec tes professeurs, ta famille et tous les autres personnels de l'établissement. Tu peux venir la voir si tu as un problème quel qu'il soit (avec un camarade, à la maison, ... )

**Les AED** sont des personnes que tu vas rencontrer tous les jours ( en salle d'étude, dans la cour, à la cantine, dans les couloirs, ... )

**N'hésite pas à venir leur parler en cas de problème ou tout simplement si tu as besoin de renseignements complémentaires concernant telle ou telle information. En effet, ce sont eux qui s'occupent de toi lorsque tu n'es pas en cours.**



## Les régimes de sortie

Ta famille devra choisir un régime de sortie. Ce choix devra s'effectuer au moment de l'inscription au collège. Ta famille trouvera le document à remplir dans le dossier d'inscription.

Dans tous les cas, les élèves ne sont pas autorisés à sortir entre deux heures de cours. Pour sortir, ils doivent absolument montrer leur carnet à l'assistant d'éducation.

**Sans carnet, la sortie ne sera pas autorisée et tu devras rester en étude jusqu'à 16h35.**

Les élèves demi-pensionnaires ne peuvent sortir qu'une fois leur repas pris.

# 2. Le fonctionnement de la vie scolaire

## A. Absences et retards

**Si tu es absent :** Tes parents le signalent en téléphonant au collège le plus tôt possible. Dès ton retour, tu dois te rendre à la vie scolaire afin de régulariser ton absence avec ton carnet de liaison pour être accepté en cours. Toute absence, même d'une heure, doit être justifiée par écrit (carnet) avant le retour en classe.

**Si tu es en retard :** Tu dois te présenter à la vie scolaire avant de te rendre en cours. Le retard doit rester exceptionnel et justifié par un écrit dans le carnet de la famille.



Trop d'absences et de retards nuisent à ta scolarité. Les retards abusifs seront sanctionnés.

## B. Ton carnet de liaison

Tu dois le montrer régulièrement à ta famille. Par le carnet, elle peut transmettre une information ou demander un rendez-vous par exemple.

Le professeur principal vérifie comme les autres professeurs de la classe l'exactitude des informations. Ils regardent les informations transmises par l'équipe éducative.

**Le carnet de liaison sert de lien entre l'établissement et la famille. C'est un document OFFICIEL.**

**Régime particulier :** Les sorties exceptionnelles devront être demandées par écrit en précisant la date et l'heure de sortie. Seule la CPE ou le chef d'établissement peuvent autoriser ou non cette sortie (règlement intérieur).

Tu comprendras donc que ton carnet est un document très important. Il te sert à rentrer et à sortir du collège, à rentrer en cours en cas d'absences ou de retards. Tu devras donc toujours l'avoir avec toi. Tout adulte pourra te demander de voir ton carnet : tu dois alors lui présenter sans discuter même si tu ne comprends pas pourquoi il te le demande.

### 3. En salle d'étude



Tu seras en étude lorsqu'un professeur sera absent ou si une heure d'étude est inscrite sur ton emploi du temps normal. Tu devras te rendre en salle d'étude et tu seras encadré par un AED. L'étude est un lieu de travail. Tu devras y respecter un certain nombre de règles.

**Les portables sont strictement interdits.**

En étude tu peux t'avancer dans ton travail, réviser une leçon, lire un livre, une revue ou dessiner.

Les règles à suivre seront expliquées et affichées en étude. Tu devras les respecter rigoureusement.

# Le Centre de documentation et d'information



Le CDI est un lieu de travail, d'enseignement et de culture. La venue au CDI s'effectue sur la base du volontariat et le règlement intérieur s'y applique. Le CDI reste ouvert pendant la pause méridienne.

## Quelques activités :

- Accueil et conseils dans tes recherches
- Accès à l'ensemble des documents du CDI par l'intermédiaire des sites BCDI et esidoc (portail internet)
- Prêts d'ouvrages pendant une durée déterminée (3 ouvrages maximum à la fois) et prolongement du prêt (une seule fois)
- Lecture sur place de bande dessinées et de mangas
- Mise à disposition d'un cahier de suggestions d'achats
- Possibilité d'utiliser le site du CDI et le classeur "Lecture de la semaine" pour les conseils de lecture
- Possibilité de faire tes devoirs
- Possibilité de t'exercer à l'oral avec utilisation du vidéoprojecteur
- Entraînement à la recherche documentaire
- Possibilité d'utiliser un ordinateur avec accès protégé à internet, logiciels pédagogiques, et imprimante
- Proposition de concours et d'exposition
- Écoute de tes demandes concernant les activités de la pause méridienne

# Les élèves délégués et les conseils de classe

## 1. Les élèves délégués de classe :

Deux élèves titulaires par classe sont élus avec leurs suppléants. Au niveau de l'établissement, ils représentent leurs camarades.

Chargés des relations des élèves avec les autres membres de la communauté scolaire, ils sont en particulier les intermédiaires entre les professeurs et personnels et les élèves de la classe.

L'élection des délégués est organisée en début d'année et est encadrée par le professeur principal et la CPE. Une formation continue aide le délégué à remplir ses missions.

## 2. Les conseils de classe

Il est sous la présidence du chef d'établissement ou de son représentant.

Il examine les questions pédagogiques intéressant la vie de classe, en particulier le déroulement de la scolarité de chacun des élèves.

## 3. Le conseil de vie collégienne

Il existe au collège un conseil de vie collégienne qui réunit des élèves et des personnels de l'établissement afin de mettre en place des projets dont les élèves sont à l'initiative.

# L'animation au collège

De nombreuses activités sont proposées au collège pour te divertir en dehors de tes heures de cours.

## 1. L'UNSS (Union Nationale Sportive Scolaire)

Elle te permet de faire du sport le mercredi après-midi ainsi que le midi. Une réunion aura lieu à la rentrée pour plus d'informations.

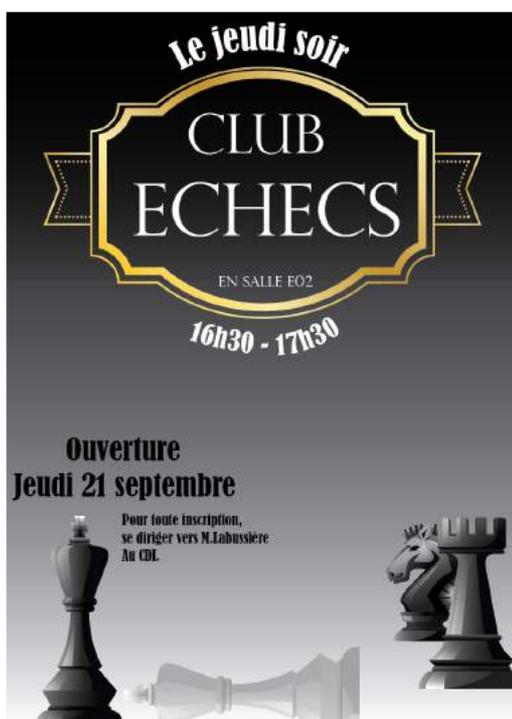


Journée fille de l'UNSS

## 2. Les clubs

Il existe de nombreux clubs au collège :

- Club théâtre
- Club orchestre
- Club chorale
- Club danse
- Club jardinage
- Club échecs
- Club loisirs-crétatifs
- Club jeux de société
- Club dessin et lecture manga
- Club cinéma-lecture
- Club découverte du Moyen Âge
- Club coloriage zen
- Club photo
- Club journal



### 3. Le FSE (Foyer socio-éducatif)

Tu peux adhérer au FSE pour un montant de 7 euros pour l'année scolaire. Le FSE participe au financement des sorties et des voyages scolaires ainsi qu'au matériel pour les clubs. Il permet aussi d'acheter par exemple des ballons de basket pour que les élèves jouent pendant la pause méridienne.

Le FSE organise également chaque année des ventes de petits pains. A ta rentrée en 6ème, si tu as des idées concernant les clubs ou les achats de matériel pour améliorer le quotidien des collégiens, tu peux te diriger vers Mme Bau, CPE et présidente du FSE.



Sortie découverte de l'architecture

# A qui s'adresser ?

## **A la vie scolaire :**

- Absences et retards
- Dispenses d'EPS
- Demande de rendez-vous avec la psychologue ou l'assistante scolaire
- Photocopies, etc...

## **A la CPE :**

- Problèmes divers
- Carnet de liaison perdu
- Conflits avec un autre élève

## **Au professeur principal :**

- Résultats scolaires
- Problèmes divers
- Vie de classe

## **A la gestionnaire :**

- Paiement des repas
- Livres perdus
- Matériel détérioré
- Demande d'aide sociale (bourses)

### **Au principal adjoint :**

- Changements d'emploi du temps

### **Au principal :**

- Toute question sur la vie au collège et son fonctionnement

### **A l'infirmière :**

- Problèmes de santé
- Problèmes personnels
- Questions de santé, de sécurité

### **A l'assistante sociale :**

- Difficultés familiales
- Prévention
- Difficultés scolaires

### **A la psychologue scolaire :**

- Questions / problèmes sur l'orientation

### **Au secrétariat :**

- Changements d'adresse, de téléphone
- Demande de certificat de scolarité
- Demande de rendez-vous avec le principal

# Communiquer avec le collège

Au cours de ta scolarité au collège, tu pourras communiquer avec l'établissement de différentes manières.

Si tu veux contacter le collège par courrier électronique, voici son adresse : [ce.0450785j@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.0450785j@ac-orleans-tours.fr).

Tu pourras aussi te connecter sur Pronote qui est une application informatique accessible aux élèves et aux parents avec un code d'accès différencié qu'il te suffira de demander dès ton arrivée au collège. Cet outil numérique te permettra de prendre connaissance de tes notes et appréciations des enseignants en temps réel.

Tu pourras également consulter le site du collège à l'adresse suivante : [www.clgjdarc.fr](http://www.clgjdarc.fr)



**Merci à tous de votre  
lecture et à bientôt au  
collège !**

